

EDITO :

Bonjour à toutes et à tous,

Quoi de neuf à Puy St Eusèbe ?

Comme vous avez pu le constater, des travaux «animent» la commune :

Aux Espériers, les constructions ont bien avancé et les premières familles pensent s'installer avant la fin de l'année.

Le pôle de services associés, dont fera partie la nouvelle école, prend forme. Le terrassement, donne une vision plus précise du chantier. Les entreprises de gros œuvre devraient intervenir dès cet été.

Notre commune a été épargnée par les graves intempéries de ce mois de juin mais les pluies incessantes ont forcément aggravé les glissements de terrain de l'automne. Nous pensons aux habitants de la vallée de Vallouise et du Nord du département qui ont encore subi des dégâts ainsi qu'à nos voisins de l'Isère et notamment de la Bérarde, haut lieu de l'alpinisme. Cet été 2024 sera compliqué pour tous ceux dont le travail est lié au tourisme.

Par ailleurs, je voudrais remercier, au nom du Sivu, Laure Blanc, qui a débuté et terminé sa carrière d'institutrice dans notre école. Elle a accompagné les enfants entre 1996 et 1998 et de 2010 à cette année. Ce sont donc presque 2 générations qui auront profité de sa passion pour son métier. La fête de l'école lui a réservé quelques belles surprises !

Pendant cette période électorale, je voudrais également remercier les habitants, non élus, qui veulent bien, bénévolement, nous épauler au bureau de vote sans oublier toutes celles et ceux qui sont présents discrètement tout au long de l'année. Comme toujours l'entraide nous permet de faire face.

Bel été à toutes et à tous.

G.BOSQ



Elle a eu lieu samedi 29 juin avec une séquence émotion pour le départ de Laure Blanc qui nous a dit combien elle était attachée à cette école et qui laisse en «héritage» un beau message de solidarité.

Nous la remercions pour avoir accompagné nos enfants pendant de nombreuses années et lui souhaitons une bonne retraite.

Dans l'après midi, les élèves ont présenté un beau spectacle très varié qu'ils avaient eux même imaginé, et travaillé à l'école avec leurs institutrices. Pour finir tous les enfants étaient réunis autour de Laure pour une chanson et une ronde.

La fête de l'école



Infos mairie : horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi : 09h00/12h00—13h30/17h00

<https://www.puysainteusebe.com>

Brûlage des déchets verts sur l'ensemble des communes du département des Hautes-Alpes

L'EMPLOI DU FEU RESTE RÉGLEMENTÉ PAR L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 14 MARS 2017, DANS LES BOIS, FORÊTS, PLANTATIONS, REBOISEMENTS, LANDES, MAQUIS ET GARRIGUES, AINSI QUE DANS TOUS LES TERRAINS LES ENTOURANT SITUÉS À MOINS DE 200 MÈTRES.

Dans ces zones, le brûlage des déchets verts (végétaux coupés) est interdit, cependant il existe 3 types de dérogations de brûlages de déchets verts :

- Les déchets verts agricoles = déchets verts issus de l'activité agricole = dérogation sur toutes les communes des Hautes-Alpes avec **obligation** de respecter les périodes et conditions ci-dessous.
- Les déchets verts forestiers = déchets verts issus de la gestion forestière = dérogation sur toutes les communes des Hautes-Alpes avec **obligation** de respecter les périodes et conditions ci-dessous.
- Les déchets verts issus de débroussaillage obligatoire = dérogation **UNIQUEMENT** sur les communes à débroussaillage obligatoire (110 communes). Afin de pouvoir vous aider sur les zones soumises à débroussaillage obligatoire (donc les zones où la dérogation est applicable), ci-dessous un lien cartographique en ligne et actualisé.

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=bd5b281b-90c5-444c-b7f0-5089f90d7a0c#>

Sur cette carte, seules les zones sous les hachures sont à débroussaillage obligatoire donc la dérogation s'y applique. **Pour les autres zones, le brûlage des déchets verts issus de débroussaillage est interdit.**



Périodes:

- Période verte du 15/09 au 14/03 : l'emploi du feu est autorisé uniquement pour les propriétaires et ayant droits sous conditions
- Période orange du 15/03 au 14/09 : l'emploi du feu est soumis à autorisation à déposer en mairie préalablement.
- Période rouge qui peut être mise en place à tout moment par un arrêté préfectoral interdisant l'emploi du feu pour une période donnée lorsque le risque devient très élevé

Conditions à respecter obligatoirement :

- Informer les pompiers (18 ou 112) le matin même de l'emploi du feu, en précisant la localisation du feu,
- profiter d'un temps calme,
- effectuer le brûlage **entre 10 et 15 heures**, de préférence le matin,
- ne pas laisser le feu sans surveillance,
- disposer de moyens permettant une extinction rapide,
- **éteindre totalement le feu avant le départ du chantier et au plus tard à 15 heures.**



Attention : l'usage du feu est interdit par vent supérieur à 40 km/h.



Pour rappel, le non respect de cette réglementation peut faire l'objet d'un timbre amende de 135€ 00 ou donner lieu à une procédure dont le montant de l'amende peut s'élever jusqu'à 750€00.

Afin de préserver la qualité de l'air, d'éviter les troubles du voisinage (odeurs, gênes, etc.), de réduction de la visibilité par les fumées à proximité des axes routiers (augmentation de l'accidentologie), de l'accroissement du risque de départs involontaires de feux, nous vous invitons à préconiser **l'élimination des déchets verts en déchetterie ou par broyage.**

Pour plus d'informations consulter le site de la DDT05 :

<https://www.hautes-alpes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-et-Foret/Foret/Defense-de-la-Foret-Contre-l-Incendie-DFCI/Emploi-du-feu/L-emploi-du-feu-et-la-reglementation>

« LA FORET FAIT L'ECOLE »

Dans **la forêt pédagogique**, les élèves encadrés par un agent ONF ont déterminé les essences d'arbres présents et élaboré un projet de plantation pour favoriser la biodiversité de la parcelle,

Des élèves de l'école Cézanne d'Embrun sont venus passer une journée en forêt pour comprendre « l'école dehors ». Cet échange a donné lieu à un événement radiophonique diffusé sur la RAM.

Grimpe aux arbres : Il s'agit d'une activité pédagogique, axée sur une éducation à l'environnement combinée à des techniques de cordes permettant au public de grimper au sommet des arbres en toute sécurité, pour y réaliser diverses activités.

Le projet a été mis en place avec Maud Gaget, institutrice à Puy Saint Eusèbe, pour une journée d'activité financée par le programme "La forêt fait école".



Le calendrier 2024 a été riche pour les élèves de l'école des Puys.

Grâce à la participation d'un parent d'élève, les enfants ont profité de séances de yoga, ainsi que de plusieurs journées à la bibliothèque de Puy Sanières et une superbe sortie à la « Montagne aux marmottes », pour terminer avec une randonnée et une nuit en refuge dans le Queyras pour les grands.

Afin de sortir les écoles rurales de leur isolement, Puy st Eusèbe, les Orres et Réallon se sont réunies et ont pratiqué ensemble des activités culturelles ou sportives, comme des séances de piscine, de sport collectif, des pique-niques et un spectacle de théâtre.

La fête de l'école a eu lieu le 29 juin à Puy Sanières.

Nous souhaitons à Laure Blanc une bonne retraite et la remercions pour avoir accompagné nos enfants pendant de belles années.

Bonnes vacances à tous!

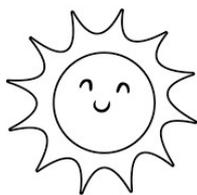


EVENEMENTS DE L'ÉTÉ A VENIR :



- **Triathlons** du 15 août (les cyclistes passeront uniquement en matinée en général avant 10h et des arrêtés de circulation vous informeront des conditions à respecter)

- **Concert UDLM** organisé par le Lions Club à l'Eglise de Puy St Eusèbe le 29 juillet à 18 h.



- **Journée citoyenne** : courant de l'été : date à confirmer.
- Sans oublier la **fête patronale** qui sera cette année le 11 août.



Les Espériers

Les travaux se poursuivent au lotissement des Espériers. Tous les terrains ont été vendus. Les premiers habitants prendront possession de lieux dès cet automne !

Bienvenue à toutes et tous sur notre commune.

ETAT CIVIL :

Nous vous rappelons que paraît dans cette rubrique uniquement l'état civil connu par la mairie.

Si vous souhaitez que les naissances et décès de vos familles soient inscrits sur le bulletin merci de nous en informer.

Décès de :

-Mme SEBASTIANI Marie-Paule, le 28 janvier 2024, Mère de Sylvain FILLET.

-Mme GARCIN Marinette née COMBE, le 11 juin 2024 à l'âge de 91 ans, Mère de Yves SEARD.

Mariage de :

Madame Hélène ALLUINE et Monsieur Sébastien MARTIN le samedi 4 mai 2024

Naissance de :

Tony, Sohan GALLOIS fils de Timothée GALLOIS et Marie MAGNAN le 26 février 2024 domiciliés à Puy St Eusèbe.

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles.

Félicitations aux mariés et aux parents.



COMMEMORATIONS



En fin de journée, ce 8 mai 2024, les élus de Puy St Eusèbe accompagnés par ceux de Puy Sanières, ont honoré la mémoire des morts pour la France lors de la deuxième guerre mondiale.

Les représentants des anciens combattants et des associations de mémoire de l'Embrunais ainsi qu'un détachement des pompiers et des jeunes sapeurs pompiers de Savines-le -lac avaient fait le déplacement pour cette occasion.

Nolan, jeune collégien, a lu le message de l'UFAC, les élus celui du ministre des armées puis après la sonnerie aux morts et le dépôt des gerbes, la Marseillaise a été chantée.

Des habitants des deux communes et les épouses des représentants des associations des anciens combattants étaient également présents.



Un apéritif devant la mairie au Villard a clôturé cette commémoration.

PIQUIRE DE RAPPEL

Adressage :

Certains propriétaires n'ont toujours pas récupéré leurs plaques d'adressage (numéro) malgré les rappels faits individuellement par la mairie. Nous reprecisons que ces numéros sont utiles pour tous les services publics et privés.



Formulaire d'autorisation pour l'utilisation des vos données personnelles.

Comme expliqué dans le formulaire que chacun de vous a reçu avec le bulletin de janvier 2024 (+ mail du 29.01.2024) nous avons mis en place un système vous permettant d'être avertis directement et rapidement si une alerte doit être transmise.

Suivant le cadre du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) sans consentement écrit de votre part, donc retour du formulaire, nous ne pouvons plus vous transmettre d'information, même si nous le faisons auparavant par mail.

Avis aux retardataires !

Infos mobilité:

-Nous vous rappelons que la ligne de transport scolaire Embrun- Les Puys est désormais ouverte au public si vous disposez d'une carte ZOU. Renseignements auprès de la région.

- Le Département des Hautes-Alpes et ses 9 intercommunalités dont la CCSP lancent bientôt le service REZO POUCE. REZO POUCE ce sont des arrêts pour faire du stop, une appli et un site internet pour covoiturier. (rezopouce.fr) ou sur le site de la commune, dans la rubrique « que recherchez-vous? » taper rezopouce et vous aurez les premiers renseignements.

Jeux

Faraway : Jeu de cartes. Ados/adultes. De 2 à 6 joueurs. Durée 25 minutes.

Médaillé d'argent 2024, ce jeu surprend par son originalité dans plusieurs domaines. D'abord le graphisme est recherché, ensuite vous devez atteindre des objectifs imaginaires et enfin le décompte des points réserve des surprises. Plutôt destiné à des initiés, réflexion, stratégie et anticipation seront les qualités nécessaires pour maximiser votre score.



SUDOKU

2	3				4			
1				5				7
				9		1		
	2	8	5					
7		6		3		4		8
					8	5	7	
		1		8				
5				6				3
			7				9	6

Trio : Jeu de cartes. A partir de 7 ans . De 3 à 6 joueurs. Durée 15 minutes .

Récompensé par la médaille d'or au Festival International des Jeux 2024 à Cannes, ce jeu a surtout le mérite d'être simple à comprendre et facile à transporter.

Un peu de mémoire, de la chance et le tour est joué !



Toute l'équipe de la rédaction du bulletin municipal vous souhaite un excellent été